ENJEUX DE LA FORMATION

PRESENTATION

- L'équipe

L'équipe d'EBR CONDUITE, composée de 3 moniteurs et d'une assistante, est à votre disposition pour vous permettre d'accéder à la formation au code de la route et à la conduite, dans les meilleures conditions.

La vocation de nos formateurs est d'améliorer la sécurité routière dans le but d'obtenir une réduction des accidents de la route, dus notamment aux maladresses et méconnaissances de l'environnement. L'objectif de notre équipe sera donc d'aider les élèves à acquérir les connaissances nécessaires pour évoluer avec un véhicule en toute sécurité, pour eux-mêmes et autrui.

- Les élèves

Nos élèves sont des particuliers, âgés de 15 à 85 ans, avec des besoins divers :

* candidats à l'examen du permis de conduire de catégorie B (classique, conduite accompagnée ou supervisée), habitant ou travaillant à proximité,
* candidats au nouveau passage du code et/ou de la conduite après une annulation de permis,
* candidats au perfectionnement à la conduite (souvent des mamans qui reprennent des cours avant d'accompagner leurs enfants dans le cadre de la formation à la conduite accompagnée ou des femmes se trouvant dans l'obligation de reprendre un emploi, voire des personnes âgées ayant besoin de remettre leurs connaissances et savoir-faire à jour),
* candidats souhaitant valider leur permis étranger en France.

Pour ces différentes situations, nous mettons à leur disposition un local et des moyens matériels et financiers afin de faciliter leur accès à la formation.

LES LOCAUX ET LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION

Les locaux, les moyens matériels

Notre établissement possède une salle réservée à la formation au code et nous sommes équipés de boitiers de code pour l'entrainement et utilisons de nombreux DVD adaptés à l'examen actuel de l'ETG (Epreuve Théorique Générale).

Nous possédons 3 véhicules Ford Fiesta renouvelés tous les 2 ans et organisons des séances de préparation aux vérifications mécaniques et questions liées aux premiers secours, tous les samedis matin, de façon gratuite.

Les moyens financiers

Afin de faciliter la prise en charge financière de la formation de nos élèves, nous avons mis en place différents partenariats et accès à des financements.

Depuis, notre création, nous sommes partenaires du permis 1€ auprès des organismes bancaires et à ce titre, faisons bénéficier nos élèves d'une garantie financière.

Depuis 2011, nous sommes partenaires de la mairie de Saint-Michel sur Orge, dans le cadre de la Bourse au Permis (aide financière attribuée par la mairie).

En Mars 2017, le gouvernement a voté une loi permettant l'utilisation des droits du CPF (Compte Personnel de Formation) pour la formation au permis de conduire. Nous avons donc engagé une procédure et avons obtenu l'agrément de la DIRECCTE IDF en tant qu'organisme de formation, en Mars 2018. Les élèves désirant bénéficier de leurs droits à la formation en tant que salariés, peuvent ainsi accéder à notre formation au permis de conduire.

En Avril 2018, nous avons reçu le label DATADOCK, permettant aux entreprises remplissant des critères de qualité, de figurer dans l'annuaire des organismes de formation et qui sert d'accréditation pour la prise en charge de la formation par le POLE EMPLOI et les divers OPCA (organismes paritaires collecteurs agrées) chargés de financer les formations.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

LE CODE

A l'inscription, un livre de code est fourni à l'élève. Il est impératif de le lire et d'apprendre les règles et les particularités inhérentes au code de la route.

L'élève a accès en illimité, pour une durée de 6 mois maximum, à la formation théorique en salle afin de se préparer à l'examen du code. Si à l'issue des 6 mois, l'élève n'a pas le niveau requis de l'examen, il prendra à sa charge la prolongation de l'accès en salle de code, à raison de 50€/mois.

Pour être prêt dans le délai imparti, l'auto-école préconise 4H minimum par semaine, sachant que la salle est accessible pour l'entrainement aux tests à raison de 24H/semaine maximum (cf. feuille des horaires).

Des boitiers sont attribués aux élèves afin de réaliser leurs tests. Les résultats s'incrémentent informatiquement sur la fiche de l'élève, ce qui permet un suivi journalier de son évolution et une possibilité d'être guidé dans son apprentissage. Un moniteur est toujours disponible à son retour d'une leçon de conduite pour fournir les explications nécessaires après un test de code en salle.

La correction de certaines séances se fait en présence d'un moniteur, afin de donner des explications complémentaires et de répondre aux éventuelles questions.

Pour compléter cette formation, l'élève a la possibilité de prendre un abonnement de 3 mois au code par internet.

Quand le niveau de l'élève est jugé satisfaisant (nombre de tests effectués en quantité suffisante, résultats réguliers et avoisinant les 5/6 fautes), une date d'examen de code lui est proposée.

Un moniteur accompagnera et assistera le stagiaire sur le centre d'examen.

Déroulement de l'examen :

Différentes réformes de l'ETG (Epreuve Théorique Générale) du code de la route ont été mises en place depuis Mai 2016. A ce jour, dans un local réservé à 10 élèves maximum, l'élève est installé devant une tablette et équipé d'écouteurs afin de répondre à 40 questions du code de la route (5 fautes maximum autorisées). La série de 40 questions est individuelle et attribuée de façon aléatoire. La durée de l'épreuve est d'environ 30 minutes.

LA CONDUITE

Une fois l'examen de code obtenu, l'élève pourra réserver ses leçons de conduite en fonction de ses disponibilités et de celles du planning de réservation des moniteurs.

Employés au sein de l'auto-école EBR CONDUITE depuis la création de la société, une monitrice et deux moniteurs (dont le gérant), diplômés du B.E.P.E.C.A.S.E.R. et donc enseignants de la conduite et de la sécurité routière, sont présents du lundi au samedi, sur une plage horaire de 8h à 19H sans interruption, selon les jours (cf. feuille des horaires).

La formation se déroule en 4 étapes, avec différents objectifs que l'élève doit valider au fur et à mesure de sa progression.

Celle-ci doit être régulière. Pour ce faire, l'auto-école préconise 2 à 3H de conduite par semaine en session d'une heure, jusqu'à validation de la 1ère étape. Il faut ensuite prévoir 2 à 3 sessions de 2H par semaine pour effectuer l'apprentissage des 3 étapes suivantes. Lorsque le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignant, un examen blanc est pratiqué, afin d'estimer l'aptitude de l'élève à passer l'épreuve pratique du permis de conduire. En accord avec l'élève, le moniteur déterminera alors le nombre de leçons nécessaires à la préparation de l'examen, dans des conditions similaires à celui-ci.

Une date d'examen sera proposée à l'élève en fonction des disponibilités fournies par les services de la Préfecture.

Les heures de préparation à l'examen seront alors réservées selon les disponibilités de l'élève.

Une convocation lui sera remise, à apporter le jour de l'examen, accompagnée de la pièce d'identité et du livret d'apprentissage. Un moniteur accompagnera l'élève jusqu'à son lieu d'examen.

<u>Déroulement de l'examen :</u>

En présence de l'inspecteur du permis de conduire, un moniteur assistera le candidat lors de l'examen de conduite, afin d'attester de son bon déroulement.

La durée de l'épreuve est de 32 minutes. Elle permet à l'inspecteur de vérifier :

- Le respect des règles relatives au code de la route
- La connaissance du véhicule et de ses commandes
- La bonne utilisation des commandes
- La capacité du candidat à circuler seul et en toute situation, sans créer de danger ou de gêne pour lui-même et les autres usagers de la route
- L'autonomie du candidat pour se rendre à une destination précise
- La capacité du candidat à adopter un comportement approprié à la situation et courtois avec les autres usagers

Les candidats seront donc confrontés à diverses situations :

- Conduite en agglomération (allure modérée) mais aussi conduite sur route ou autoroute (allure soutenue)
- Réalisation de 2 manœuvres : un arrêt de précision et une manœuvre comportant une marche arrière au choix
- Répondre à 3 questions orales, relatives aux éléments technique du véhicule (intérieur ou extérieur, sécurité routière et premiers secours)
- Effectuer un test de vue en vous demandant de lire un panneau ou une plaque d'immatriculation, si l'inspecteur en fait la demande.

Pour obtenir son permis de conduire, l'aspirant conducteur doit obtenir au minimum 20 points sur les 31 pouvant être attribués. Toute faute éliminatoire lors de l'examen du permis (non-respect d'un stop ou d'un feu rouge par exemple) est bien évidemment sanctionnée par un ajournement de l'épreuve.